

SPUQ-info

Mai 2001, numéro 219

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Rectorat Une ère nouvelle pour l'UQAM

Marc Lagana
Président

Le Conseil d'administration spécial du 1^{er} mai 2001 a recommandé à l'unanimité au Gouvernement du Québec Roch Denis comme nouveau recteur de l'UQAM. Ceci est le résultat heureux d'un long processus de consultation et d'un vote clairement favorable. En effet, Roch Denis a obtenu 50 % des voix exprimées, contre 32 % pour Mireille Mathieu. Mais ce qu'il faut souligner, c'est l'appui fortement majoritaire des professeurs. Avec 55 % de leurs voix, le nouveau recteur Roch Denis obtient une excellente base sur laquelle il saura bâtir. Ainsi, l'UQAM vient de donner au public l'image d'une université capable de se gouverner elle-même.

Une victoire pour le corps professoral

Après les années noires de l'administration Leduc et ses prolongements – des années d'opposition syndicale – nous pouvons maintenant imaginer une autre façon d'agir, d'autres stratégies syndicales. En effet, pour la première fois de l'histoire du SPUQ nous avons un recteur, en la personne de Roch Denis, qui partage notre vision de l'université et qui s'engage à une véritable relance de l'UQAM.

Pour ma part, j'ai toujours été convaincu de l'intérêt pour le syndicat d'avoir une administration qui défendrait les mêmes valeurs et principes et qui pourrait travailler avec nous, plutôt que contre nous, au développement de l'UQAM, comme grande université montréalaise et québécoise. Ceci ne change en rien l'autonomie et l'action critique du SPUQ qui demeurent indispensables et incontournables dans la défense du corps professoral.

Les perspectives pour l'UQAM

Les défis sont nombreux et exigeants. Tout d'abord, le nouveau recteur va devoir constituer une équipe capable de travailler de façon cohérente et de rechercher l'adhésion de l'ensemble des composantes de la collectivité universitaire. L'ère nouvelle à l'UQAM doit être empreinte de cohérence, de transparence, de démocratie, et de franche collégialité. Ces principes

suite à la page 6

Le mot du président

UN NOUVEL EXÉCUTIF POUR LE SPUQ

À l'Assemblée générale du SPUQ, du 26 avril 2001, nous avons élu un exécutif complet. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour notre syndicat, car nous avons trouvé des candidats pour tous les postes à combler. Ainsi, même si nous devons regretter le départ de Louis Gill, André Breton et Renée Joyal du Comité exécutif et de Guy Cucumel, Mario Houde, Josée Lafond et Francine Noël du Conseil exécutif, nous devons nous réjouir d'avoir constitué une relève qu'il faudra s'employer à consolider et à renforcer pour l'avenir.

Nous accueillons, donc, avec beaucoup d'enthousiasme les membres dont tous sauf deux en sont à leur première présence à l'exécutif : Jocelyn Beausoleil, Bernard Bélanger et Pierre Tremblay au Comité exécutif et Frédérique Courtois, Denis Massicotte, Jacques Picard, Nicolas Reeves et Roland Savard au Conseil exécutif.

Dans l'immédiat, nous allons assurer la transition et préparer la rentrée qui annonce une ère nouvelle à l'UQAM. Dans ce nouveau contexte historique, le nouvel exécutif continuera à représenter et défendre le corps professoral. Comme dans toute notre histoire, nous assumerons pleinement notre rôle critique de chien de garde.

Marc Lagana

État des postes comblés pour 2001-2002

Des perspectives qui s'améliorent

En vertu de la clause 8.01 de la convention collective, l'administration s'est engagée à établir le nombre de postes comblés ou en voie de l'être à 940, 950, 960 et 970 respectivement pour les années 2000-2001 à 2003-2004.

Il est important de rappeler que ce nombre comprend les postes comblés par des professeurs réguliers et des professeurs non réguliers (substituts, invités, et invités en vertu de prêts entre établissements), mais aussi les postes des retraités qui ont quitté avec une indemnité de départ, même s'ils ne sont plus en place, et les postes que les départements ont obtenu l'autorisation de combler, mais qui n'ont pas encore donné lieu à une embauche.

Pour vérifier où nous en sommes et suivre l'évolution de la situation, il est utile de dresser le portrait de la situation à la même date chaque année, et celle qui s'impose d'elle-même est le 1^{er} septembre puisque nous savons alors avec quels effectifs réels nous entreprenons l'année.

Nous avons entrepris l'année 2000-2001 avec 884,4 professeurs réguliers et 23,5 professeurs non réguliers (11 substituts, 6,5 invités et 7 prêts entre établissements); 13,5 postes étaient occupés par des retraités ayant bénéficié d'une indemnité de départ et 15 autorisations de comblement n'avaient pas encore donné lieu à des embauches. Au total donc, le nombre de postes comblés ou en voie de l'être était de 937,5 au début de la session d'automne 2000, soit à 2,5 postes près le nombre de 940 prévu dans la convention collective.

À partir de calculs faits conjointement par l'administration et le syndicat, qui tenaient compte de l'objectif du passage à 950 postes en 2001-2002, ainsi que de prévisions conservatrices du nombre de départs (prises de retraite graduelles, anticipées, démissions, etc.), le nombre de 53 postes à combler entre le 1^{er} janvier 2001 et le 1^{er} janvier 2002 avait été établi et entériné par le Conseil d'administration

du 21 novembre, qui fixait par ailleurs l'échéancier suivant: 8 postes le 1^{er} janvier 2001, 21 le 1^{er} juin 2001, 15 le 1^{er} août 2001 et 9 le 1^{er} janvier 2002.

Que prévoir pour le 1^{er} septembre?

Où en serons-nous le 1^{er} septembre prochain, un an plus tard, pour aborder la prochaine année académique? Le cumul des embauches qui auront eu lieu jusqu'au 1^{er} juin 2001, défalqué des nombreux départs passés et prévus et augmenté des autorisations d'embauche qui n'ont pas encore donné lieu à des embauches, dont celles du 1^{er} août 2001, nous permet à ce jour de prévoir les chiffres suivants : 894 postes comblés par des professeurs réguliers, 26,5 par des non-réguliers (12 substituts, 7,5 invités et 7 prêts entre établissements), auxquels s'ajoutent 11,5 postes occupés par des retraités ayant bénéficié d'une indemnité de départ, et 19 autorisations de combler qui n'ont pas encore donné lieu à des embauches; celles-ci comprennent les autorisations d'embaucher pour le 1^{er} août, mais ne comprennent pas les 9 prévues pour le 1^{er} janvier 2002. Le nombre total de postes comblés ou en voie de l'être pour le 1^{er} septembre 2001 est donc de 951, soit 1 poste de plus que les 950 prévus dans la convention collective.

Cela est incontestablement une nouvelle encourageante, qui tranche avec la situation des années antérieures où nous n'arrivions pas, avec les embauches insuffisantes auxquelles nous procédions, à compenser le nombre élevé de départs.

Comment la situation évoluera-t-elle d'ici le début de la session d'automne? Combien de départs non encore annoncés surviendront d'ici là? Nous ne pouvons évidemment le prévoir. Comment par ailleurs la situation évoluera-t-elle par après, en cours d'année? Neuf nouvelles embauches sont prévues pour le 1^{er} janvier 2002, mais presque autant de départs à la retraite sont déjà connus. Il suffit de quelques départs de plus pour menacer une amélioration dont il faut se réjouir, mais qui demeure toujours précaire.

Aussi, faut-il voir avec une certaine appréhension la perspective évoquée à la Sous-commission des ressources de ne prévoir que 25 nouveaux postes à répartir en vue d'atteindre le niveau des 960 postes de 2002-2003.

Nous estimons pour notre part qu'il faut en prévoir au moins dix de plus, si on tient compte des départs prévus et si on veut se donner l'indispensable marge de manœuvre pour faire face aux imprévus qui nous frappent chaque année et dont le nombre est pourtant statistiquement prévisible. □

spuq-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télocopieur : 987-3014

spuq@uqam.ca

<http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

Convention collective : c'est signé!

Louis Gill
1^{er} vice-président

Dix mois après la conclusion de l'entente du 26 juillet 2000, la convention collective a finalement été signée le 22 mai dernier. Il serait superflu de revenir sur les péripéties qui ont repoussé si longtemps cet aboutissement. Les divers numéros du *SPUQ-Info* publiés en cours d'année en ont périodiquement fait état. L'article de Pierre Lebus en page 15 du présent numéro en relate le dernier acte, soit l'adoption des dernières modifications par l'Assemblée générale du 26 avril.

Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2000 pour une durée de trois ans, cette convention couvre l'ensemble de nos conditions de travail. Demeure toutefois ouverte la perspective d'une poursuite des discussions entre les parties sur un certain nombre de sujets comme ceux qui ont été explicitement prévus à cet effet dans l'entente du 26 juillet 2000 et qui ont donné lieu à la formation de trois comités d'étude : sur les salaires hors taux, sur la tâche professorale et sur les effets de la hausse de la moyenne cible des étudiants par groupe-cours au premier cycle. Le Comité d'étude sur les salaires hors taux vient de rendre public son rapport (voir l'article en page 4).

Les travaux des deux autres comités se poursuivent et devraient se terminer sous peu.

À l'ordre du jour de la session d'automne également, une demande de négociation que nous devrons adresser à l'administration en vue d'une redéfinition des modalités d'octroi des ordinateurs personnels, en raison du mécontentement exprimé par de nombreux collègues face aux contraintes du programme tel qu'il a été défini (voir l'article en page 5).

Enfin, il faudra débattre des modalités de relance de nos revendications d'une amélioration substantielle de notre échelle salariale, à la suite de la fin de non-recevoir exprimée par le siège social à l'égard d'une négociation commune de toutes les constituantes, que nous avions réclamée par la voie du Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs des constituantes de l'Université du Québec (CLIUQ) à la fin de 1999 (voir le n° 206 du *SPUQ-Info*, décembre 1999, pages 6-8). La reconnaissance par le Comité d'étude sur les salaires hors taux de la nécessité de verser aux professeurs des salaires adéquats et à tout le moins comparables à ceux qui sont versés dans les autres établissements devrait constituer un point d'ancrage d'une telle relance.

Dégrèvements pour fins de recherche : un déficit significatif

En vertu de l'entente du 26 juillet de l'année dernière, tous le savent, le nombre total de dégrèvements prévu à la clause 10.22 a) pour la première année de la convention collective, 2000-2001, est passé du simple au double, de 30 à 60 tranches de 3 crédits, avec l'ajout de 30 nouveaux dégrèvements, attribués ceux-là pour 3 ans. La clause 10.13 demeurant quant à elle inchangée, 60 crédits, équivalant à 20 tranches de 3 crédits, continuent à être alloués chaque année pour les fins de la formation dans le cadre des services aux collectivités. Et il est toujours prévu, dans chacune des deux clauses, un principe des vases communicants en vertu duquel les crédits non utilisés de l'une des deux clauses s'ajoutent à ceux qui sont prévus dans l'autre.

À notre demande, le Service des ressources humaines nous a récemment transmis les statistiques d'attribution de ces crédits pour les trois dernières années. Pour l'année 2000-2001, il est fait état de 10,33 dégrèvements (au lieu de 20) en vertu de la clause 10.13 et de 67 (au lieu de 60) en vertu de 10.22 a), pour un total de 77,33 (au lieu de 80), ce qui laisse croire que le principe des vases communicants a joué au bénéfice des dégrèvements pour fins de recherche en laissant toutefois un déficit de 2,66 dégrèvements non attribués.

En fait, la situation n'est pas tout à fait celle-là. La liste des dégrèvements effectivement octroyés révèle que deux collègues auraient bénéficié de 6 dégrèvements chacun (alors que la tâche normale est de 4 cours!). D'autre part, ces dégrèvements ont été accordés à tort en vertu de 10.22 a), puisqu'ils sont destinés à des activités de services aux collectivités, qui ne sont pas non plus admissibles en vertu de 10.13 parce qu'il ne s'agit pas d'activités de formation. Cela veut dire que le déficit des dégrèvements non attribués pour l'année 2000-2001 est donc de 14,66 et non de 2,66.

À cela s'ajoutent les déficits annuels de 9,01 et 9,65 dégrèvements non attribués en vertu de la clause 10.13 pour les deux années précédentes, 1998-1999 et 1999-2000, respectivement. Sans doute en est-il ainsi des années précédentes pour lesquelles nous n'avons pas encore demandé de statistiques. Le moins qu'on puisse dire est que l'Université est en dette vis-à-vis le corps professoral pour ce qui est des dégrèvements pour fins de recherche. Au moment d'aller sous presse, des discussions se poursuivaient avec l'administration pour éclaircir la situation et rechercher les moyens d'y remédier. □

Salaires hors taux : le rapport rendu public

Le rapport du comité d'étude sur les salaires hors taux vient d'être rendu public. Ses recommandations qui sont reproduites dans cette page devront, selon les termes de l'entente du 26 juillet dernier, faire l'objet de discussions entre l'administration et le syndicat, qui en disposeront. Des rencontres à cet effet auront lieu sous peu, dont les résultats seront soumis aux instances dans les meilleurs délais, au plus tard dès la rentrée de septembre.

Le Comité était composé des professeurs Pierre Filiatreault (Stratégie des affaires), Renée Joyal (Sciences juridiques, coprésidente et représentante du Comité exécutif du SPUQ), Jean-Guy Prévost (Science politique) et Lucie Robert (Études littéraires), et de Claude-Henri Nadeau (coprésident et représentant du Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires administratives).

Recommandation 1 :

Échelle salariale, conditions d'accueil, ressources matérielles, services techniques et climat de travail

Le Comité recommande :

1. que l'Université soit très attentive à l'évolution des conditions salariales dans le monde universitaire et cherche par tous les moyens à verser à l'ensemble de ses professeurs des salaires comparables à ceux de leurs collègues des autres établissements;
2. que la tâche de la jeune professeure, du jeune professeur soit compatible avec la prise en charge progressive de l'enseignement et le démarrage en recherche;
3. que l'Université améliore substantiellement certaines de ses infrastructures, notamment les équipements informatiques de base, les équipements scientifiques, les bibliothèques et autres sources de documentation;
4. que l'Université réduise les contraintes procédurales souvent imposées aux professeurs lorsqu'ils font appel à différents services techniques;
5. que l'université soutienne davantage les unités académiques pour qu'elles soient de véritables lieux d'appartenance, de projets partagés et stimulants et de reconnaissance des réalisations.

Recommandation 2 :

Création d'un Fonds spécial pour primes de marché

Le Comité recommande :

1. que la gestion des primes de marché se fasse désormais dans le cadre d'un Fonds spécial sous la responsabilité

du vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives;

2. que la valeur annuelle du Fonds spécial pour primes de marché n'excède pas un demi de 1 % de la masse salariale des professeurs
3. que le Fonds spécial serve exclusivement à l'embauche ou à la rétention de professeurs réguliers;
4. que les demandes de primes de marché soient soumises au directeur du Service des ressources humaines par le directeur d'un département et le doyen d'une faculté;
5. que les critères d'attribution d'une prime de marché soient : la rareté des personnes de haut calibre dans le champ d'études ou dans la discipline concernée, l'excellence du dossier de la personne candidate, l'offre salariale d'un autre établissement, mais avant tout les besoins prioritaires du département;
6. que le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives obtienne l'avis favorable de la vice-rectrice à la formation et de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à la planification sur chacune des demandes de prime de marché;
7. que la décision d'attribuer ou de renouveler une prime de marché soit prise par le Comité exécutif de l'Université suite à la recommandation du vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives;
8. que l'attribution ou le renouvellement d'une prime de marché se fasse sous forme d'un montant fixe pour une durée déterminée par les moments d'évaluation du professeur qui en bénéficie;
9. que le renouvellement d'une prime de marché soit conditionnel à une évaluation spécifique (dont les parties devront convenir) du professeur qui en bénéficie;
10. que le salaire d'un professeur qui termine son second mandat à titre de titulaire d'une chaire de recherche du Canada, et qui bénéficiait à ce titre d'une prime salariale, soit celui prévu à la convention collective SPUQ-UQAM; une demande de prime de marché peut cependant être soumise pour cette personne au directeur du Service des ressources humaines par le directeur de son département et le doyen de sa faculté selon le cadre d'utilisation et les balises du Fonds spécial;
11. que le directeur du Service des ressources humaines transmette annuellement au SPUQ un rapport faisant état du nombre de professeures et professeurs par département bénéficiant d'une prime de marché (nouvelles attributions et renouvellements), des critères d'attribution utilisés et de la valeur de chacune des primes. □

Octroi d'ordinateurs : de profonds mécontentements

L'un des acquis de l'entente du 26 juillet de l'an dernier est la clause en vertu de laquelle chaque professeur se verra octroyer par l'Université un ordinateur personnel renouvelable tous les cinq ans; nous demandions un renouvellement aux trois ans. Le corps professoral, faut-il le rappeler, était, et est toujours en partie, le seul corps d'emploi de l'UQAM à devoir financer lui-même un instrument de travail aussi indispensable.

Cet important acquis est pourtant en voie de se transformer en cauchemar pour plusieurs d'entre nous, plus précisément pour les utilisateurs de portables et de MacIntosh. Comme on le sait, l'Université a exclu le portable en faveur du seul appareil de table, pour des raisons de coût excessif, nous dit-on. Pourtant, l'option du portable existe bel et bien à l'Université de Montréal, où par ailleurs les ordinateurs seront renouvelés aux trois ans, chaque professeur ayant été pourvu d'un ordinateur neuf dès la première année. Une fois de plus, nous le constatons, l'UQAM apparaît comme faisant partie du tiers-monde lorsqu'on la compare à la « grande université de recherche » d'outre-montagne.

Autre irritant, la possibilité réelle d'acquérir un MacIntosh. Même si la possibilité de l'option MacIntosh a été obtenue à l'arraché, contre la volonté de l'Université d'effectuer le passage au seul PC, les coûts exorbitants imposés aux utilisateurs de MacIntosh sont en voie de permettre à l'Université de réaliser indirectement ce dans quoi elle n'a pas pu s'engager directement.

De nouvelles discussions devront nécessairement s'engager avec l'administration pour apporter une solution à ces problèmes. Nous avons reçu un grand nombre de plaintes de collègues dont nous reproduisons dans cette page des extraits représentatifs.

EXTRAITS DE LETTRES ADRESSÉES AU VICE-RECTEUR MAURO MALSERSIVI

Extraits d'une lettre de Renald Legendre Département des sciences de l'éducation

« Suite à l'entente intervenue entre le SPUQ et l'UQAM concernant l'achat de micro-ordinateurs à l'intention des professeurs réguliers, [...] on m'annonçait, le 10 avril dernier que je devais recevoir un MacIntosh à condition que je débourse la somme de 783 \$ pour compenser la différence de coût entre le CIARA et l'appareil précité.

Par la présente, je tiens à vous préciser que l'appareil que l'on m'a assigné ne correspond nullement à mes besoins.

mes véritables besoins seraient beaucoup mieux satisfaits si j'obtenais un micro-ordinateur portable, lequel me permettrait plus de souplesse et d'efficacité. [...]

J'étais, et je suis encore, disposé à défrayer la différence de coût entre le montant prévu par l'Université et l'achat d'un portable. Mais, [...] vous comprendrez que je ne puis accepter, pour l'instant, de déboursier la somme de 783 \$ qu'on me demande en retour d'un appareil MacIntosh qui ne résoudra nullement les problèmes que je rencontre dans les travaux que j'effectue [...].

[...] je refuse donc de recevoir l'appareil MacIntosh que l'on m'offre. [...] j'espère grandement que le programme SPUQ-UQAM précité puisse s'assouplir et permettre à l'ensemble des professeurs, dans les meilleurs délais, de disposer d'un outil informatique plus compatible avec leurs travaux de recherche. »

Extraits d'une lettre de Renée Joyal Département des sciences juridiques

« Mon département m'avisait la semaine dernière que je figurais sur la liste des prochains heureux récipiendaires d'un ordinateur en vertu de la convention collective SPUQ-UQAM.

Très heureuse que le principe d'une couverture minimale des dépenses reliées à l'usage d'un ordinateur pour les fins de notre travail ait été reconnu, je suis cependant déçue des modalités de mise en œuvre du programme.

Tout d'abord, il me semble que la contribution personnelle exigée des professeurs, professeurs qui souhaitent travailler en MacIntosh est exagérée. Des ordinateurs MacIntosh performants sont disponibles à un coût moindre.

De plus, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le programme ne donne pas accès à un ordinateur portable. Compte tenu de mes besoins actuels et prévisibles, c'est un portable qui me serait le plus utile. Il y en aura un (de marque MacIntosh) disponible sur le marché d'ici quelques semaines (à moins qu'il ne le soit déjà) pour moins de 2000 \$.

J'ose espérer qu'on apportera à ce programme fort valable dans son principe des ajustements susceptibles de lui conférer la plus grande utilité possible pour le corps professoral. Il me semble que c'est dans l'intérêt de tous et de toutes. »

Voir les réponses de Mauro Malsersivi en page 6.

Réaffectation en physique : un CA très divisé

C'est par un vote de 4 pour, 3 contre et 4 abstentions que le Conseil d'administration a entériné, à sa réunion du 22 mai, la recommandation unanime du Comité bipartite et paritaire de réaffectation des professeurs du Département de physique de rattacher deux d'entre eux au Département d'informatique et les cinq autres au Département des sciences de la terre et de l'atmosphère où se trouvent déjà depuis 1995 quatre autres professeurs anciennement du Département de physique.

On se rappelle que le CA, après plusieurs années de débat quant à l'avenir de la physique à l'UQAM, avait pris la décision, à sa réunion du 21 novembre dernier, de fermer définitivement le Département de physique. Le Comité bipartite et paritaire de réaffectation constitué en vertu de l'article 14 de la convention collective était composé des professeurs Serge Robert du Département de philosophie, Yves Gingras du Département d'histoire et Mario Houde du Département des sciences biologiques, à titre de représentants du syndicat, et de Pierre Delorme, doyen de la Gestion académique, Jean-Paul Legrand, directeur du Service des ressources humaines et Dirk Kooyman, directeur du Bureau des ressources humaines, à titre de représentants de l'administration. Les professeurs représentant la partie

syndicale ont joui d'une entière autonomie face au Comité exécutif du syndicat.

Le Comité a motivé sa décision de ne pas retenir l'hypothèse, évoquée par la Commission des études du 6 juin 2000 d'une réaffectation de tous les professeurs au sein d'une même cellule d'un seul département, par l'existence de conflits entre les professeurs du Département de physique qui auraient risqué d'avoir un impact négatif sur le département d'accueil. Il a aussi motivé sa décision par des raisons académiques, comme la perspective d'un développement prometteur d'un programme en science du globe au sein du Département des sciences de la terre et de l'atmosphère, qui serait favorisé par l'intégration de nouveaux professeurs dans ce département.

Un point de vue radicalement différent a été soutenu dans une « Lettre ouverte » soumise aux membres du CA par le directeur du Département de mathématiques, Robert Anderson, celui d'un rattachement nécessaire de tous les professeurs du Département de physique à un seul département, en l'occurrence au Département de mathématiques qui avait fait part de sa volonté de les recevoir, comme seule solution possible au défi du sauvetage de la physique à l'UQAM, particulièrement de la physique fondamentale. □

Octroi d'ordinateurs

suite de la page 5

Voici la réponse adressée par le vice-recteur Malservisi aux messages de Renald Legendre et Renée Joyal :

« J'ai bien reçu votre lettre (message électronique) du 6 mai dernier dans laquelle (lequel) vous m'indiquiez que le type d'équipement informatique de bureau attribué aux professeures et professeurs, conformément à l'entente intervenue en juillet 2000 entre le SPUQ et l'UQAM, ne satisfait pas à vos besoins particuliers en cette matière.

Je me permets de vous rappeler que le choix des deux plates-formes (IBM-PC compatible et MacIntosh) d'ordinateurs de bureau a fait l'objet d'une négociation soutenue de quelques mois avec le SPUQ dans la foulée des engagements pris par l'Université dans l'entente de juillet. Quant au rapport qualité/prix qu'il faut établir lors de telles opérations, je peux vous assurer que toute l'expertise des services impliqués a été, et sera, affectée à atteindre l'optimum.

D'autre part, je suis conscient que l'entente ne couvre pas toute la réalité des besoins individuels ou collectifs des professeures et professeurs en équipements informatiques, notamment les ordinateurs portables.»

Le moins qu'on puisse dire est que cette lettre en laissera plus d'un sur sa soif. Pour notre part, qu'il soit clair que nous reviendrons à la charge pour tenter d'apporter au programme existant un remède aux importantes lacunes qui le caractérisent lorsqu'on le compare, encore une fois, à celui de l'Université de Montréal. □

Une ère nouvelle pour l'UQAM

suite de la page 1

fondamentaux doivent présider à la constitution de la haute administration, ainsi qu'à la relève dans les facultés.

L'avenir de l'UQAM doit se construire à partir de valeurs et de principes qui constituent le fondement de l'université humaniste et critique. Plus précisément, il faut préserver le caractère et la mission sociale de l'université : l'accessibilité, l'ouverture aux besoins de la société, l'ouverture à différentes formes de coopération. Nous devons développer un milieu de formation et de recherche accueillant, stimulant, multidisciplinaire, et d'avant-garde. L'administration doit renforcer le soutien institutionnel à la formation et à la recherche dans tous les cycles. Afin d'avoir les ressources nécessaires à notre développement, nous devons, tous ensemble, rester vigilants pour assurer le financement adéquat de l'UQAM. □

Propriété intellectuelle : un dossier chaud

Louis Gill
1^{er} vice-président

Le 25 avril dernier, les *Commentaires du SPUQ* sur le *Projet de politique sur la propriété intellectuelle du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la planification (VRRCP)* de l'UQAM étaient envoyés à l'ensemble du corps professoral. Le Comité exécutif ne saurait trop insister sur l'importance de cette question et ne saurait trop encourager tous les collègues à s'en saisir. Il faut le faire dès maintenant, en commençant par lire le projet du VRRCP et les commentaires qui sont le fruit de discussions au Comité et au Conseil exécutifs du syndicat. Il serait par ailleurs souhaitable que le plus grand nombre possible de collègues fassent connaître officiellement leurs réactions à ce projet de politique, en les adressant au VRRCP dans les meilleurs délais. Il sera trop tard lorsque la politique aura été adoptée.

Pour mesurer les enjeux de la propriété intellectuelle à l'heure actuelle en milieu universitaire, il est utile de savoir ce qu'en pense l'Association des administratrices et administrateurs de recherche universitaire du Québec (ADARUQ), présidée par la candidate défaite au rectorat de l'UQAM, Mme Mireille Mathieu de l'Université de Montréal, et au bureau de direction de laquelle siège Mme Hélène Thibault du Bureau de développement des partenariats de l'UQAM.

L'objectif de l'ADARUQ : toute la propriété intellectuelle aux universités

Dans le Mémoire qu'elle a soumis au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie le 21 juin 2000 pour répondre à son document de consultation intitulé *Vue d'ensemble: pour une politique scientifique du Québec*, on lit, entre autres:

« Nous sommes enthousiastes par rapport au principe d'une harmonisation québécoise des politiques universitaires en matière de propriété intellectuelle, mais nous déplorons les faiblesses de cette proposition. [...] Alors que dans son introduction le document préconise la propriété unique, en fait même son éloge, ce avec quoi nous sommes en parfait accord, l'encadré propose une propriété intellectuelle conjointe et indivise entre l'Université et le chercheur. [...] »

« On reconnaît davantage, aujourd'hui, que la propriété intellectuelle a une valeur, qu'elle se doit d'être protégée, valorisée, exploitée et défendue. Nous croyons que cette

problématique particulière serait grandement simplifiée si l'université, ou son établissement affilié, détenait entièrement les droits de propriété intellectuelle sur les résultats obtenus. [...] »

« En principe, la propriété intellectuelle appartient à l'employeur sauf disposition contraire. Ne serait-il pas temps qu'il en soit de même pour les universités et leurs centres affiliés, surtout du fait que l'employeur est public, au sens où les établissements le sont et où les deniers publics ont servi à financer les travaux d'où origine la propriété intellectuelle, en tout ou en partie. [...] »

« Selon un avis du ministère du Revenu, le chercheur fondateur n'a pas besoin d'être propriétaire de la propriété intellectuelle quand il entre dans une transaction pour ne pas être pénalisé sur le plan fiscal. [...] »

« Nous concevons qu'il n'y a qu'une façon de s'assurer que les établissements soient effectivement titulaires des droits de propriété intellectuelle: légiférer. Nous proposons donc l'adoption d'une loi similaire à la loi américaine Bayh-Dole. Cette loi, adoptée en 1980, confère aux universités américaines les droits de propriété intellectuelle sur les résultats de recherche obtenus à partir de fonds publics et, conséquemment, leur permet de bénéficier de ces résultats. [...] L'ADARUQ préconise l'adoption d'une loi québécoise sur la propriété intellectuelle développée au sein de ses établissements d'enseignement universitaires et de leurs centres affiliés. [...] »

« Nous aimerions apporter un nouvel éclairage sur les sociétés de commercialisation récemment créées par VRQ. Ces sociétés deviennent un intervenant de plus dans la gestion de la propriété intellectuelle car elles exigent sa propriété et sa gestion. Qui plus est, ces sociétés imposent une exclusivité combinée à un droit de premier refus sur tous les projets en provenance des établissements associés. Ceci oblige les établissements à maintenir presque entièrement les structures existantes de valorisation de résultats de recherche. Nous craignons que la venue des nouvelles sociétés crée une bureaucratie lourde et pas très utile en ce qui concerne les sociétés dérivées car il y aura de moins en moins d'argent pour supporter les projets de démarrage. De toute façon, croire que ces sociétés s'autofinanceront sur un horizon de 5 ans est utopique. »

Le projet de politique sur la propriété intellectuelle du VRRCP ne va pas aussi loin que l'ADARUQ dans ses velléités d'appropriation des droits de propriété intellectuelle. Mais le fait que des « administrateurs de recherche » de l'UQAM soient membres de l'ADARUQ et souscrivent à ses orientations ne peut que nous inciter tous et toutes à veiller au grain. □

Une nouvelle publication de la FQPPU

« *La liberté académique et l'autonomie universitaire : un recueil de citations* »

Le Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire (CLAAU) de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) vient de publier dans la série des Cahiers de la FQPPU (n° 6, avril 2001, 67 pages) « **La liberté académique et l'autonomie universitaire: un recueil de citations** », produit par Simone Landry, professeure au Département des communications et présidente du CLAAU.

En voici des extraits présentés par l'auteure. Les citations reproduites dans le recueil de Simone Landry le sont dans leur langue d'origine (français ou anglais). Les citations en anglais qui ont été sélectionnées pour le présent article ont été traduites en français par la rédaction du SPUQ-Info. Elles sont en italiques.

Le Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire de la FQPPU (CLAAU) a vu s'exacerber au cours des dernières années ses inquiétudes face à la croissance exponentielle des menaces et atteintes à l'autonomie universitaire et à la liberté académique. Les nombreux écrits sur l'université que j'ai fréquentés depuis quelques années, en tant que membre et présidente du CLAAU, m'ont fait découvrir, de même qu'aux autres membres du comité, que cette préoccupation était largement partagée, non seulement au sein des instances syndicales mais aussi chez un grand nombre d'universitaires occupant des fonctions très diverses.

Il m'est dès lors apparu que se trouvaient exprimés dans tous ces écrits sur l'université, ses référents, ses dérives, de même que sur l'autonomie universitaire et la liberté académique, garantes de la réalisation de la mission universitaire, des points de vue diversifiés et complémentaires, qui, réunis en un florilège de citations, pourraient constituer un outil de sensibilisation de grande portée.

Voici donc quelques-unes de ces citations, qui ne constituent certes pas un échantillon représentatif des quelque 160 citations que comprend le recueil, mais plutôt un amusement pour ceux et celles qui voudront se procurer, auprès du secrétariat du SPUQ, tout le florilège!

Simone Landry

L'Université, ses référents passés et présents, sa mission

« Ce qui caractérise l'université moderne est l'idée qui lui sert de référent, en tant que but et sens de ses activités. En gros, l'université moderne s'est identifiée à trois idées. Au départ, comme pour beaucoup de choses relatives à la modernité, il y eut Kant, qui voyait l'université comme guidée par le concept de la raison. À la vision de Kant, a succédé celle de la culture, de Humboldt. Plus récemment, est apparue l'emphase sur la notion techno-bureaucratique de l'excellence. La marque distinctive de cette dernière est qu'il lui manque un référent. En d'autres termes, l'idée qui se veut le référent de l'université, l'excellence, n'a pas elle-même de référent. L'université de l'excellence est le simulacre de l'idée d'université. »

(B. Readings, *The University in Ruins*, Cambridge et Londres, Harvard University Press, 1996, p. 54; Recueil, p. 16)

« Bien que nous ayons commencé à saisir des éléments de la crise de l'Université, nous savons d'avance que rien ne sera facile dans l'Université de ce jour ni dans celle de demain. Totalement poreuse aux marées noires du capital néolibéral et de la postmodernité, l'Université est devenue, en même temps qu'un havre du nouveau mode de production du savoir, terre d'entrepreneurs, d'artisans hyperspécialisés et de technocrates. Ou pour emprunter une autre image marine, elle a troqué, en grossissant, tel un bernard-l'hermite, sa vieille carapace culturelle pour une coquille marchande. »

(J. P. Kesteman, *Un débat de l'université - Conscience et méthode de la crise. Fascicule 7 : La cité*, Sherbrooke, Éditions du CRP, 2000, p. 5; Recueil, p. 17)

Une autonomie universitaire nécessaire et menacée

« (L)es universités ont été conçues comme des établissements autonomes, c'est-à-dire comme des institutions responsables des programmes qu'elles offrent, des diplômes qu'elles décernent et des recherches qui s'y effectuent. [...] Cet affranchissement de toute contrainte et de tout pouvoir est reconnu comme une condition essentielle de l'avancement des connaissances, de leur critique et de leur libre transmission. »

(R. Denis, *Les défis de l'université*, Montréal, VLB, 2000, pp. 132-133; Recueil, p. 19)

«L'assaut actuel de l'État contre les universités s'inscrit dans une longue tradition. Au sein de cette tradition toutefois, cet assaut a peu de parallèles, parce qu'il vise à transformer toutes les valeurs sous-jacentes à l'université. C'est dans cette situation qu'il est devenu nécessaire de réaffirmer l'idéal médiéval des libertés, de soutenir que les universités ont leur propre sphère indépendante de jugement dans laquelle l'État n'a pas à s'ingérer. »

(C. Russell, *Academic Freedom*, Londres, Routledge, 1993, p. 3; Recueil, p. 22)

Le caractère de nécessité de la liberté académique

« Je n'imagine pas qu'un lieu objectif ou neutre existe, d'où il soit possible de juger le reste de ce qui se passe dans la société, je crois simplement que le peu de création et de réflexion sociale critique, modeste, dont l'être humain est capable, exige le meilleur point d'observation et les meilleures conditions d'analyse qu'une société puisse offrir.

Or, pour cela, une chose est essentielle: un recul, une distance critique, un espace de liberté créatrice, impossible à maintenir sous la pression productiviste et pourtant plus que jamais nécessaire dans une société où les lieux ouverts à la liberté d'expression et de critique sont chaque jour menacés. [...] Dans un tel contexte, les conditions d'existence de la liberté académique, aussi bien créatrice que critique qui spécifient l'Université, prennent une importance encore plus grande et doivent être d'autant plus jalousement protégées. »

(A. Lajoie, « L'université devant la société en crise », *Université*, vol. 2, n° 1, 1992, p. 3; Recueil, p. 26)

La commercialisation de la recherche et ses conséquences

«La recherche contractuelle ne peut que comporter des risques pour l'autonomie du chercheur. [...] on peut donc craindre que la qualité de la recherche ne soit pas toujours aussi élevée que dans le cas de la recherche menée dans le cadre d'une liberté académique complète. La recherche contractuelle ne peut devenir le pain et le beurre de la recherche académique sans constituer une menace pour la liberté académique. »

(C. Russell, *Academic Freedom*, Londres, Routledge, 1993, p. 78; Recueil, p. 45)

«(D)ans une culture de recherche orientée vers la productivité, il y a risque non seulement de recourir à des pratiques de recherche répréhensibles, mais de verser carrément dans la falsification et la fraude. La communauté scientifique a en mémoire des cas récents de fraude scientifique, dont il a été largement fait écho. »

(H.W. Arthurs, R.A. Blais et J. Thompson, «L'intégrité dans la quête du savoir : rapport présenté à l'Université Concordia par le Comité d'enquête indépendant sur l'intégrité intellectuelle et scientifique », 1994, p. 11; Recueil, p. 47)

« *Le financement par l'entreprise privée limite la capacité des universitaires de commenter publiquement des événements survenus dans leur domaine de compétence. En juin dernier, Peter Desbarats a écrit dans le Globe and Mail comment il a été amené à s'abstenir de commenter la prise en main de Maclean Hunter par Rogers Communications en 1995, alors qu'il était doyen des études de journalisme à l'Université de Western Ontario, parce que Rogers avait doté sa faculté d'une chaire d'un million de dollars en études journalistiques.* »

(N. Tudiver, « Growing commercial pressure endanger academic freedom and University autonomy », *Bulletin on line*, 1999, p. 3; Recueil, p. 47)

« *En 1996, alors qu'il agissait comme conseiller de Microfibres, une entreprise du Rhode Island qui produit du flocon de nylon, David Kern a mis en évidence l'existence d'une nouvelle et sérieuse maladie du poumon chez des employés de l'entreprise. Ayant appris qu'il avait l'intention de publier ses résultats, l'entreprise a menacé de le poursuivre, se réclamant d'un accord de confidentialité qui empêchait Kern de rendre publics des " résultats commerciaux ".*

Les données que Kern avait rassemblées venaient d'observations effectuées sur des volontaires. Elles n'avaient rien à voir avec des secrets découlant de la propriété, mais tout à voir avec une sérieuse menace à la santé publique. Néanmoins, l'Université Brown a tenté de dissuader Kern de publier ses résultats, le mettant en garde contre la menace de poursuites de l'entreprise. Atteint dans son intégrité, Kern a quand même publié ses résultats et la nouvelle maladie industrielle du poumon associée au flocon de nylon a été officiellement reconnue par les Centres de contrôle des maladies en 1997.

Même si Microfibres n'a jamais inscrit de poursuite, le poste de Kern à l'Université Brown a été aboli. « Les universités devraient protéger leurs professeurs de toute tentative d'empiètement sur la liberté académique », a déclaré Kern. « Malheureusement, avec autant d'argent en provenance d'entreprises privées déferlant en milieu universitaire, ce n'est pas le cas ». À la conférence de l'American Association of University Professors (AAUP), de nombreux professeurs ont fait état d'expériences semblables, qui ne sont qu'un indice de l'étendue du problème. »

(E. Press et J. Washburn, «The kept University », *Atlantic Monthly*, vol. 285, n° 3, 2000, p. 42; Recueil, p. 59) □

À son 6^e Congrès La FQPPU célèbre son 10^e anniversaire

Marc Lagana
Président

Le 6^e Congrès de la FQPPU a eu lieu à Magog les 2, 3 et 4 mai sous le thème *Le Savoir universitaire au cœur de la Société*. Notre jeune fédération continue de travailler et de se construire. À ce titre, les rapports d'activités des comités permanents (le comité exécutif, le comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire, le comité des relations de travail, le comité sur les femmes en milieu universitaire) témoignent de l'énorme tâche accomplie depuis le 5^e Congrès, qui a eu lieu à Québec en mai 1999.

Les travaux du Congrès ont été alimentés par trois conférences de grand intérêt. La première journée, le professeur Florian Sauvageau de l'Université Laval nous a entretenus de la place de l'université dans les médias d'information et de communication. À l'occasion du souper du congrès, le professeur Gérard Boismenu du Département de science politique de l'Université de Montréal a fait le point sur les universités et les politiques gouvernementales. Finalement, le professeur Hubert Doucet des Facultés de théologie et de médecine de l'Université de Montréal, directeur des programmes de bioéthique et président du comité d'éthique de cette même université, est intervenu sur le thème « éthique et université ».

Deux ouvrages ont été lancés dans le cadre du congrès, le sixième *Cahier de la FQPPU*, intitulé « *La liberté académique et l'autonomie universitaire : un recueil de citations* », produit par Simone Landry et dont nous publions des extraits en pages 8 et 9 du présent numéro du *SPUQ-Info*, et un document intitulé « *Le lien enseignement-recherche à l'université* » qui est une version augmentée du document thématique discuté lors du congrès de mai 1999, préparée sous la direction de Denise Angers de l'Université de Montréal, ancienne vice-présidente de la fédération.

Le 6^e Congrès a été l'occasion de fêter le 10^e anniversaire de la fédération. Ce fut une belle soirée, animée par la présidente Arpi Hamalian, et un témoignage à la fois de la jeunesse et du dynamisme de la fédération. La présence parmi nous de l'ancien président et fondateur de la FQPPU, Roch Denis, a été une joie largement partagée.

Enfin, le congrès a élu un nouvel exécutif complet. La présidente Arpi Hamalian a été réélue à l'unanimité. Le

nouvel exécutif doit maintenant poursuivre le travail de développement et de consolidation de la fédération. En priorité, il devra se pencher sur le problème de la production du journal de la fédération.

Les nouveaux élus sont :

Arpi Hamalian, présidente
Département des sciences de l'éducation
Université Concordia

Stéphane Molotchnikoff, 1^{er} vice-président
Département des sciences biologiques
Université de Montréal

André Hade, 2^e vice-président
Département de chimie
Université du Québec à Montréal

Jocelyne Gosselin, trésorière
Département des sciences comptables
Université du Québec à Trois-Rivières

Jean A. Roy, secrétaire
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Rimouski

Cécile Sabourin, première conseillère
Département des sciences sociales et de la santé
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Daniel Cluis
INRS-Eau
Institut national de la recherche scientifique □

Deux nouvelles publications de la FQPPU

La liberté académique et l'autonomie universitaire : un recueil de citations

Cahier n° 6 de la FQPPU, 67 pages

Réalisé par Simone Landry
présidente du Comité de la liberté académique
et de l'autonomie universitaire

Le lien enseignement-recherche à l'université, 30 pages

Réalisé par Denise Angers
ancienne première vice-présidente de la FQPPU

Fin de la tempête budgétaire?

L'UQAM n'est pas sortie du « rouge »!

André Breton
2^e vice-président

Si il n'en tenait qu'aux chiffres, la cavalcade financière des dernières années aurait fait de l'UQAM un jeu de yo-yo dans les mains d'un autrui cynique. Et rien ne permet encore d'affirmer que les universités québécoises sortent enfin de ce long tunnel du définancement gouvernemental (fédéral et provincial), la lumière longtemps promise et depuis peu apparue les laissant structurellement à moins 20 % de leur financement public d'avant la crise.

L'UQAM et ses sœurs

Plus jeunes, plus pauvres (tiens, tiens!), l'UQAM et les établissements du réseau UQ ont subi plus durement que les autres la « période spéciale ». On a presque oublié que les salariés ont renfloué de partout pendant deux longues années, les membres du SPUQ y souscrivant « généreusement »!

Et que dire du RRUQ, le Régime de retraite de l'Université du Québec, mis à contribution jusqu'à la lie dans un contexte de surplus actuariels « excédentaires » que les établissements ont utilisés pour compenser bêtement l'argent qui ne venait pas d'ailleurs, le résultat net étant nul, c'est-à-dire que rien de cette abondance passagère n'a pu servir au développement d'aucun établissement. Québec a donc empoché nos surplus!

Prenons la colonne des dépenses de l'UQAM du tableau ci-dessous pour l'année 1997-1998 et ajoutons-y 6 127 000 \$; et encore 6 241 000 \$ pour l'année 1998-1999; 682 000 \$ (seulement!) pour 1999-2000, puis à nouveau plus de 6 M\$ pour l'année en cours (au 31 mai), et au moins 1 900 000 \$ pour l'année financière commençant le 1^{er} juin prochain. Sans pareil cumul de congés de cotisation, le déficit accumulé de l'UQAM serait d'au moins 20 M\$ plus élevé.

La colonne des revenus

Québec a joué du bâton, mais aussi de la carotte, alors qu'à deux reprises le ministre des Finances Bernard Landry, embourbé de surplus, a « rallongé » l'allocation budgétaire des universités, dont l'UQAM en proportion (note a). Même le gouvernement fédéral a fractionné ses stupides *Bourses du millénaire* sous la pression étudiante, ce qui a ajouté une mince portion (note b, pour 1999-2000), aujourd'hui incluse dans la « nouvelle formule » de financement de Québec.

Contre sa signature d'un « contrat de performance », l'UQAM a obtenu pour 2000-2001 et 2002-2003 un chèque final pour son sous-financement historique. À la fin donc de ce long calvaire financier (dans deux ans), l'UQAM aura peut-être retrouvé l'équilibre, certainement réduit sa dette, mais sa relance sera autre que budgétaire. □

	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)	Accumulation	
Situation financière de l'UQAM (source : rapports annuels)					
	1992-1993	227 029 697	226 450 328	579 369	(2 475 784)
	1993-1994	232 643 223	233 846 183	(1 202 960)	(1 577 786)
	1994-1995	237 452 476	235 274 243	2 178 233	600 447
Autres sources de référence	1995-1996	229 852 114	230 879 124	(1 027 010)	
(1) Budget révisé au 31 mars 2001			+ 817 683*	total (1 844 793)	(1 244 246)
(2) Budget initial au 1 ^{er} juin 2001 adopté par le CA du 22 mai	1996-1997	218 817 541	225 167 145	(6 349 604)	(12 008 833)
(3) « Contrat de performance »	1997-1998	207 127 511	209 292 860	(2 165 349)	(21 284 029)
			+ 6 729 437* et 380 410**	total (9 275 196)	
Notes de compréhension	1998-1999	203 205 994	213 261 756	(10 055 762)	(12 406 502)
(a) Ajout du budget Landry		+ 19 275 000 ^(a)	+ 341 711*	surplus 8 877 527	
(b) Dont 2 574 500 \$ provenant des Bourses du millénaire	1999-2000	213 717 346 ^(b)	231 588 893	(17 871 547)	(19 082 149)
		+ 11 195 900 ^(a)		rajusté à (6 675 647)	
* Allocations de départ	2000-2001 ⁽¹⁾	232 176 200	237 677 000	(5 500 800)	(24 582 949)
** Tempête de verglas		+ 11 M\$ pour le manque à gagner « historique »			rajusté à (13 582 949)
	2001-2002 ⁽²⁾	238 331 900	242 866 300	(4 534 400)	(18 117 349)
	2002-2003 ⁽³⁾	252 783 900	250 306 800	2 477 100	(15 640 249)
		+ 10 M\$ pour le manque à gagner « historique »			rajusté à (5 640 249)

Remplacement définitif à la direction des Services à la vie étudiante

Du rififi chez les cadres...

André Breton
2^e vice-président

On sait la commotion causée en fin d'année 2000 par la mise à l'écart du directeur des Services à la vie étudiante, M. Pierre Gladu. De profondes divergences de vues s'étaient faites jour entre lui – et avec lui son équipe – et sa supérieure hiérarchique, la vice-rectrice intérimaire aux services académiques et au développement technologique, M^{me} Claudette Hould, elle-même appuyée par le recteur intérimaire, M. Gilbert Dionne.

Il faut se rappeler ici que les Services à la vie étudiante sont au cœur des bonnes (?) relations entre l'administration de l'UQAM et les associations étudiantes. La « mutation » de Pierre Gladu au milieu d'une séquence ardue dans ces relations a semblé annoncer de bien mauvais jours. Et son remplacement intérimaire par un cadre de service n'a pas apaisé l'amertume, les séances du Comité à la vie étudiante faisant le plein de tensions.

Tous intérimaires...

Le directeur des centres d'études universitaires et de la formation sur mesure, M. Rhéal Sauvé, fut nommé prestement au poste et, tel un bon soldat, entreprit un intérim... intérimaire! Là où on se demandait s'il pouvait s'employer à réduire les pots cassés, et surtout s'il allait s'assurer de ménager les ponts pour l'avenir, étant donné l'arrivée prochaine d'une nouvelle administration, on sut plutôt qu'il prenait sa retraite le 1^{er} juin!

Allait-on remplacer l'intérimaire partant en attendant le départ des intérimaires sortants? Réponse dans les offres d'emploi : on ouvre à tout-venant le poste de directeur, directrice des Services à la vie étudiante, ce qui donne quatre-vingt-onze (91) candidatures, dont trois de l'« interne »...

Dans les délais, mais en anglais!

Le concours se terminait le 13 mars, mais la candidate retenue unanimement par le comité de sélection, M^{me} Michelle Serano, avait déposé son dossier le... 15, en tout cas sa lettre de candidature est bel et bien datée du 15 mars. Le procès-verbal de la réunion du 24 avril du Comité exécutif de l'UQAM, qui devait ratifier son embauche, reconnaît cet impair mais

la vice-rectrice intérimaire Claudette Hould y a expliqué que la candidature gagnante avait été d'abord reçue en anglais! Il est vrai que Madame Serano nous arrive de Dawson College, après une première carrière au *Protestant School Board of Greater Montreal*, mais la distance entre les stations de métro Atwater et Berri-UQAM serait-elle si grande qu'une traduction – avec fautes de français – doive faire office de candidature officielle dans une UQAM appelée à la sauvegarde du français dans le réseau universitaire?

Pendant ce temps...

Le directeur intérimaire Rhéal Sauvé s'éclipse donc des encombrants Services à la vie étudiante et prend une retraite « normale » de son poste attitré, celui des centres d'études universitaires et de la formation sur mesure. Ici, pas de grand concours, c'est son adjointe, M^{me} Francine Boudreau, qui hérite de la succession normale, à la suite d'un bref affichage interne qui n'avait donné que trois candidatures, dont celle souhaitée par l'administration, retenue par le comité de sélection, déposée en séance et ratifiée par ce même Comité exécutif du 24 avril, décidément bien productif!

Plus tôt dans la matinée, le Conseil d'administration avait de son côté prolongé le mandat intérimaire de la vice-rectrice Claudette Hould, qui hérite donc d'une période de jeu supplémentaire, le vice-recteur en titre, M. Michel Robillard, jusque-là en congé de perfectionnement, ayant annoncé... sa retraite! Une nouvelle administration avec ça?

Du jeu des plaques tectoniques

Même s'il apparaît que l'administration intérimaire n'est pas exempte d'une volonté d'y laisser son empreinte, vu le zèle qu'elle met à « régler » certaines vacances qu'elle a parfois elle-même créées, on ne peut nier les débats qui agitent présentement les eaux du fleuve tranquille des différents services de l'UQAM. Et la force agissante, perceptible presque partout, est la « décentralisation » vers les facultés, la « facultarisation » rampante des services, qu'il s'agisse de la vie étudiante, de la formation sur mesure, des Services à la collectivité, éventuellement de certaines fonctions du registrariat. L'important semble moins d'en débattre que de marquer des points, en choisissant son monde comme en sabrant dans les traditions. C'est ainsi que la grande fête habituelle de la rentrée à l'UQAM vient d'être annulée : en sept lieux et places, on fêtera chacun dans son coin... □

Course au rectorat

Des mises au point qui s'imposent

Louis Gill
1^{er} vice-président

Ce texte reprend, avec de légères modifications rendues nécessaires par le passage du temps, un message envoyé par courrier électronique au corps professoral le 12 avril dernier, le lendemain de la prise de position du Comité exécutif en faveur de la candidature de Roch Denis au rectorat de l'UQAM. Sa publication dans ce numéro du SPUQ-Info plutôt que dans le précédent s'explique par le fait que le numéro précédent a été publié pendant la période de consultation et que notre devoir de réserve nous empêchait de publier tout texte qui aurait pu être interprété comme une intervention déloyale en faveur d'un des deux candidats dans le cadre de la consultation en cours.

À la suite de la publication, dans le numéro 216 du *SPUQ-Info* (mars 2001), de l'annonce de ma décision de ne pas solliciter un nouveau mandat syndical et de prendre ma retraite, des interprétations erronées de propos que j'ai tenus ont circulé dans le cadre de la course au rectorat. J'apporte ici les mises au point qui me semblent nécessaires.

Dans ce message, j'ai fait état de mes préoccupations au sujet de la relève syndicale et de l'avenir du syndicat. J'ai évoqué en particulier la perspective d'un affaiblissement syndical que l'accession de Roch Denis au rectorat pourrait entraîner, dans la mesure où le lieu véritable de l'intervention professorale collective serait perçu par plusieurs comme se déplaçant du syndicat vers la gestion universitaire sous la direction d'un recteur venant de nos rangs.

De manière étonnante, bon nombre de collègues ont conclu de ces préoccupations que, dans la course au rectorat, j'étais dans le camp de Mireille Mathieu, ce qui est d'autant plus affligeant que, parmi ces collègues, plusieurs me connaissent de longue date et ne peuvent entretenir aucun doute quant à mes orientations en matière de politique universitaire. D'autres ont regretté ce qu'ils ont identifié comme un inhabituel manque de transparence de ma part ou comme un refus d'annoncer clairement mes couleurs, refus qui ne pouvait, selon eux, que bénéficier à Mireille Mathieu.

Avec la position d'appui à la candidature de Roch Denis qui a été adoptée le 11 avril par le Comité exécutif, dont je suis signataire, toute ambiguïté à cet égard a été levée. Cette position était-elle en contradiction avec les préoccupations que j'avais exprimées dans mon message paru dans le

SPUQ-Info? Avais-je soudain changé de camp en déclarant mon appui à Roch Denis? Je réitérerai d'abord que l'expression tout à fait légitime d'une préoccupation à l'égard du devenir du syndicat, à laquelle je me suis limité dans un message qui n'avait nullement pour objectif d'aborder au mérite la question du rectorat, ne saurait être transformée en une prise de position pour l'un ou l'autre des deux candidats. J'ai soulevé une éventualité d'un type nouveau, qui ne pourrait survenir que dans le cas de l'accession de Roch Denis au rectorat en raison de ce qu'il représente et des orientations qu'il met de l'avant, et voulu désigner par le fait même l'obligation pressante de s'atteler à contrer les tendances à l'affaiblissement syndical qui pourraient résulter d'une nouvelle vision d'un déplacement de l'action professorale collective vers la gestion universitaire sous la direction d'un recteur au passé syndical. Il va de soi qu'il n'y a aucun parallèle possible entre Roch Denis et Mireille Mathieu et que si cette dernière avait été choisie comme rectrice, personne n'aurait pu voir l'action syndicale comme devenue moins nécessaire.

Venons-en maintenant à la question du rectorat comme telle. Dans la course qui vient de se terminer, pour la première fois dans l'histoire de l'UQAM deux conceptions radicalement différentes de l'université s'affrontaient. Nous n'étions pas, comme il y a cinq ans par exemple, en face de deux variantes d'une même conception de l'université, toutes deux s'inscrivant dans le même courant d'adaptation aux tendances actuellement à l'œuvre ici comme ailleurs dans le monde, qui menacent à terme l'institution universitaire. Pour la première fois, nous avons devant nous la perspective d'un rectorat agissant, non pas en tant que relais exécutoire local de politiques gouvernementales néfastes pour l'université comme les contrats de performance et le financement ciblé de la recherche, mais en tant que porteur et défenseur, sur la scène publique et auprès des gouvernements, des revendications qui nous semblent essentielles pour préserver la mission universitaire et favoriser le développement de l'UQAM.

Dans ce contexte, la neutralité, qui se serait traduite en abstention ou en annulation lors du vote, était insoutenable. Il fallait choisir et exprimer ce choix publiquement, un choix qui s'imposait par ailleurs de lui-même : on ne peut en effet être contre son propre programme. D'où la décision unanime

suite à la page 14

Place Pasteur

Un buste de Louis Pasteur dévoilé le 4 mai

Un buste de Louis Pasteur orne désormais la place Pasteur, rue Saint-Denis au nord de la rue Sainte-Catherine, devant le pavillon Athanase-David de l'UQAM. Don de l'Institut Pasteur de France, il a été dévoilé le 4 mai dernier par deux représentants de l'organisme donateur, Marie-Hélène Marchand, secrétaire générale et Pierre-André Cazenave, professeur à l'Institut, en présence du recteur intérimaire de l'UQAM, Gilbert Dionne, du vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences, François Bergeron, du Maire de Montréal, Pierre Bourque, de la consule générale de France à Montréal, Françoise le Bihan, et du président de la Fondation canadienne Louis Pasteur, Michel G. Bergeron.

En l'absence de son Comité exécutif qui participait alors au Congrès de la FQPPU à l'extérieur de Montréal, le SPUQ y était représenté par Paul Chamberland du Département d'études littéraires, représentant du secteur des Lettres, langues et communications au Conseil exécutif. Ont également participé à la cérémonie des membres de la Ligue

internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (LISULF), dont son président, Pierre Demers; la LISULF est notamment connue en tant que promotrice des rendez-vous annuels « Pasteur parlait français ».

Rappelons que la Place Pasteur est devenue un lieu public en 1823 après avoir été léguée à la Ville de Montréal par Louis-Joseph Papineau. Par décision du Conseil municipal de Montréal, on lui donna son nom actuel un siècle plus tard, en 1922, à l'occasion du centenaire de la naissance de Louis Pasteur. Une plaque commémorative a été apposée sur le terrain de la place en 1973 à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Pasteur. Cette plaque est maintenant restaurée et fixée au socle du buste. C'est l'UQAM qui est désormais responsable de l'aménagement de la Place Pasteur en raison d'une décision de la Ville de Montréal, prise en 1999, de lui céder pour dix ans la surface du terrain.

C'est avec joie que le SPUQ accueille cette initiative de l'UQAM qui honore ce grand scientifique qu'était Pasteur.

Course au rectorat Des mises au point qui s'imposent

suite de la page 13

des membres du Comité exécutif de rompre avec une consigne de neutralité devenue impossible à maintenir. D'où ma propre décision par le fait même, une décision tout à fait complémentaire de la préoccupation que j'avais exprimée préalablement et à laquelle on a voulu à tort donner le sens d'un appui à la candidature de Mireille Mathieu.

Ceci étant précisé, il n'est nullement de mon intention de prétendre aujourd'hui que j'ai dès le début souscrit à l'idée de la candidature de Roch Denis. J'ai au contraire dans un premier temps, en maintes occasions et auprès de nombreux collègues et amis dont Roch Denis lui-même, exprimé mes réserves à l'égard de cette candidature. Des réserves sérieuses, normales pour le syndicaliste que je suis, face à la perspective d'un syndicaliste devenant patron, astreint en cette qualité à gérer la pénurie, à inciter les salariés à tempérer leurs revendications et le cas échéant à affronter les syndicats, quelles que soient ses dispositions programmatiques favorables à l'égard des salariés et sous peine d'être démis de ses fonctions par l'autorité gouvernementale supérieure.

Ce n'est qu'au terme d'un fructueux processus de réflexion et de discussion que j'ai acquis la conviction que, si la bataille que nous menons comme syndicat pouvait trouver un prolongement au niveau du rectorat de l'Université, nous ne

serions que mieux disposés pour combattre le processus de destruction de l'institution universitaire actuellement en cours. Dans la mesure où un recteur est porteur d'un programme qui rejoint le nôtre, son rôle ne se limite pas à celui d'un simple employeur-administrateur, voire d'un employeur plus ouvert et conciliant que ne le serait un recteur issu du monde patronal. Une alliance devient alors possible entre rectorat et syndicat dans une défense commune de l'université et cette alliance suppose d'abord le soutien syndical au candidat qui défend cette plate-forme.

Il va sans dire qu'une telle alliance présuppose au premier chef l'indépendance complète du syndicat face à la nouvelle direction de l'Université, même s'il l'a appuyée dans son accession au poste, et une ferme vigilance à l'égard des gestes qu'elle posera une fois en poste. Cela nous ramène finalement à la préoccupation que j'exprimais dans mon message du *SPUQ-Info* n° 216 de mars 2001, celle de la nécessaire construction d'une solide relève de notre seul instrument d'intervention professorale collective qu'est notre syndicat. Le défi, entièrement nouveau, de cette relève sera de réaliser l'articulation des deux pôles de notre action en direction de ce rectorat, soit le travail en commun pour la défense de l'université, et la fermeté et la vigilance face à l'employeur. □

Rapport de l'Assemblée générale du 26 avril

Pierre Lebuis
Secrétaire

La réunion statutaire de l'assemblée générale du SPUQ s'est tenue le 26 avril dernier. Voici un aperçu des principales décisions qui y ont été prises.

Convention collective: adoption de l'entente définitive

Les professeures et professeurs présents ont été appelés à se prononcer sur les derniers éléments d'entente intervenus entre le Syndicat et l'administration de l'UQAM en ce qui a trait au renouvellement de la convention collective, plus précisément en ce qui concerne les clauses laissées en suspens à la suite de l'entente de principe de juillet dernier et qu'il fallait revoir pour tenir compte de la restructuration des dernières années. La plupart des modifications nécessaires à cet égard n'ont pas posé de problèmes, sauf celles relatives au statut et aux conditions de travail des vice-doyennes et vice-doyens, modifications que l'administration ne voulaient pas inclure à la convention mais qui ont finalement fait l'objet d'une entente le 19 avril dernier. À la suite du rapport fait en séance par le 1^{er} vice-président, l'Assemblée générale a entériné les dernières modifications et a autorisé le Comité exécutif à signer la convention collective.

Rapports du Comité exécutif

L'Assemblée générale a reçu les rapports des membres du Comité exécutif, rapports qui avaient préalablement été publiés dans le n^o 218 du *SPUQ-Info*. À l'occasion de ce point à l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une proposition de remerciement pour exprimer sa gratitude à Louis Gill pour les nombreuses années passées au service du Syndicat, particulièrement les sept dernières à la première vice-présidence.

La trésorière, Renée Joyal, a présenté à l'Assemblée les États financiers du Syndicat au 31 mars 2001; l'exercice financier 2000-2001 s'est terminé avec un excédent de 19823\$. La trésorière a aussi présenté un budget «équilibré» pour l'année 2001-2002, en prévoyant un léger excédent de 560\$. Mentionnons, parmi les nouveautés de ce budget, l'augmentation des sommes consacrées à des Bourses pour les étudiantes et les étudiants (15000\$ plutôt que 10000\$) et l'apparition d'un nouveau poste budgétaire de «publicité et relations publiques» (13000\$ qui seront principalement consacrés à la préparation d'un encart dans le journal *L'UQAM* à l'occasion de la rentrée 2001).

Modifications des Statuts et règlements

L'Assemblée générale a adopté des modifications aux *Statuts et règlements* du SPUQ. Pour l'essentiel, ces modifications permettent de tenir compte de l'intégration au SPUQ des maîtres de langues de l'UQAM, le Syndicat ayant été accrédité le 14 avril 1998 pour les représenter. D'autres modifications se retrouvent au niveau des responsabilités du Conseil exécutif et du Conseil syndical: ce sera dorénavant le Conseil exécutif et non le Conseil syndical qui aura la responsabilité de créer des comités nécessaires à la bonne marche du Syndicat et d'en élire les membres ainsi que de nommer les représentants du Syndicat aux divers organismes auxquels participe le Syndicat.

Élections

L'Assemblée générale s'est terminée avec l'élection des membres du Comité exécutif et celle des représentantes et représentants de secteur au Conseil exécutif.

Le Comité exécutif sera composé des personnes suivantes:

Président:	Marc Lagana
1 ^{er} vice-président:	Pierre Lebuis
2 ^e vice-président:	Pierre Tremblay
Secrétaire:	Jocelyn Beausoleil
Trésorier:	Bernard Bélanger

Les personnes suivantes ont été élues comme représentante ou représentant de secteur et formeront, avec les membres du Comité exécutif, le prochain Conseil exécutif:

Arts:	Nicolas Reeves
Éducation:	Denis Massicotte
Lettres, Langues et Com.:	Paul Chamberland
Science politique et Droit :	Lucille Beaudry
Sciences:	Roland Savard
Sciences de la Gestion:	Jacques Picard
Sciences humaines:	Frédérique Courtois

Après l'Assemblée générale, s'est tenue une assemblée d'élection pour désigner des membres professoraux dans les instances de l'UQAM. Lucie Robert a été élue au Conseil d'administration, Claude-Yves Charron (Faculté de lettres, langues et communications) et Renée Joyal (Faculté de science politique et de droit) ont été désignés pour siéger à la Commission des études, tandis que René Côté (Faculté de science politique et de droit) et Yvon Fauvel (École des sciences de la gestion) ont été élus à la Sous-commission des ressources. □

Immense collègue

Mercredi dernier le 23 mai, l'ancien et le nouveau Conseil exécutif, ainsi que quelques compagnons de route et amis syndicaux, dont ceux de la CSN, ont rendu hommage à Louis Gill, qui prend sa retraite le 1^{er} juillet. Le texte qui suit a été dit par le 2^e vice-président André Breton.

Il aura fallu cette petite conspiration amicale pour s'assurer de pouvoir te présenter nos hommages, mon cher Louis, notre immense collègue, à quelques jours de la fin de tes mandats syndicaux, à quelques semaines de ce départ à la retraite dont la seule annonce valait son coup de théâtre, mais dont le choc résonne encore à nos oreilles, en nos cœurs et dans les officines de l'UQAM.

C'est avec surprise et émotion que chacune, chacun a réagi: les délégués au Conseil syndical du 22 mars n'oublieront pas ce silence atterré, suivi d'un concert d'applaudissements, qui ont succédé à ta lecture séance tenante de l'annonce de la fin de mandat, j'allais presque dire de ton règne, mais non pas de ton engagement, tu l'as toi-même généreusement précisé.

C'est bien vrai que tu es un combattant et c'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui, compagnons de route de ta vie universitaire et syndicale.

Il fallait voir l'empressement à répondre « présent », alors que nous faisons part, sous le manteau blanc du secret, de l'invitation d'aujourd'hui. Le vote, mon cher Louis, est unanime: nous t'estimons profondément!

Et nous te disons merci pour tout, et en particulier pour ton courage, ta détermination, ta persévérance, ta rigueur: grâce à toi le SPUQ est plus fort, grâce à toi la démocratie universitaire a un sens et une portée.

Je me permettrai, sur une note anecdotique, de dire que quelques-uns d'entre nous, je m'accuse au premier chef, ont sans doute abusé de toi en des moments délicats: je me rappelle la célèbre négociation d'un week-end décisif avec la rectrice d'alors où, presque pris de rage devant notre pression à nous, tu as sauté le repas du midi pour écrire d'un jet ce qui allait devenir le texte de l'accord sur le statut des doyens.

Je dirai aussi que l'été dernier, et en d'autres moments encore, comme ceux des négociations entourant les économies de masse salariale, j'ai personnellement exprimé des positions plus radicales que les tiennes, pour le simple profit de pousser à la limite tes grandes capacités de négocier le meilleur accord possible.

Combien de collègues, mon cher Louis, te doivent d'avoir pu relever la tête, lorsque atteints dans leurs droits, et donc leur dignité.

Ici donc s'arrêtent bientôt tes trente années de service au SPUQ, demain commencent tes « trente glorieuses », nous te les souhaitons paisibles, agréables et fructueuses. □

SOMMAIRE

• Mot du président	1
• Rectorat – Une ère nouvelle pour l'UQAM	1
• État des postes comblés pour 2001-2002 – Des perspectives qui s'améliorent	2
• Convention collective : c'est signé!	3
• Salaires hors taux : le rapport rendu public	4
• Octroi d'ordinateurs : de profonds mécontentements	5
• Réaffectation en physique : un CA très divisé	6
• Propriété intellectuelle : un dossier chaud	7
• Une nouvelle publication de la FQPPU « La liberté académique et l'autonomie universitaire : un recueil de citations »	8
• À son 6 ^e Congrès – La FQPPU célèbre son 10 ^e anniversaire	
• Fin de la tempête budgétaire? – L'UQAM n'est pas sortie du « rouge »!	11
• Remplacement définitif à la direction des Services à la vie étudiante – Du rififi chez les cadres	12
• Course au rectorat – Des mises au point qui s'imposent	13
• Place Pasteur – Un buste de Louis Pasteur dévoilé le 4 mai	14
• Rapport de l'Assemblée générale du 26 avril	15